

**COMPTE RENDU**  
**de la MARCHÉ EXPLORATOIRE du 15 OCTOBRE 2015**  
**Départ : Angle bd Voltaire / rue Léon Frot**  
**(Stand Propreté opération "J'aime mon quartier propre")**

➤ **Présents à la marche:**

- Commission Propreté / Cadre de vie : Mesdames A. BOURCE, N. ZEMOURI-PERCHERON, H. MALHERBE,  
Monsieur C. MERCADIEL.

➤ **Objectif de cette marche**

Dans le cadre de l'opération "J'aime mon quartier propre" (action ciblée de nettoyage approfondi) réalisée au cours de l'automne 2015 dans le 11<sup>ème</sup> la Commission Propreté/Cadre de vie a souhaité réaliser une marche exploratoire sur un des sites concernés afin de voir les actions mises en place et l'impact auprès des riverains.

En effet, le programme de ces opérations vise à renforcer l'entretien des rues ciblées (balayage et lavage, enlèvement des graffitis et de l'affichage sauvage, entretien du mobilier urbain...) tout en sensibilisant les riverains à respecter le niveau de propreté atteint.

Parallèlement aux actions de sensibilisation, des opérations de verbalisation doivent être menées contre les incivilités dans l'espace public.

La commission a tenu compte des remontées préalables des riverains afin d'effectuer le parcours.

➤ **Compte-rendu**

Au fil de la marche, plusieurs points ont été constatés :

**1° Stand d'information et communication auprès des riverains**

Le stand mis en place proposait un large choix de documentations, d'informations (tri sélectif, emballages cartons, eau, recyclage, compostage, adresses utiles...) et de gadgets publicitaires à destination d'usagers variés (cendriers de poche, sacs à excréments, cabas de course réutilisable, petites poubelles/pots à crayons...).

Les passants s'arrêtaient facilement afin d'obtenir des documentations ou de simples renseignements.

Un éducateur canin était également présent à proximité du stand afin de sensibiliser les propriétaires de chiens aux règles urbaines et éducatives (les bonnes manières d'un bon maître) : ramasser systématiquement les excréments de son animal, ne pas le laisser divaguer dans la rue, éviter les aboiements intempestifs...



## 2° Mégots

### Communication ville de Paris :

« Salir, c'est polluer ; et polluer est une infraction passible d'amende. La Ville a renforcé ses équipes de verbalisation, simplifié les opérations avec la mise en place d'un carnet à souches comme pour les amendes de stationnement, et confié aux mairies d'arrondissement le choix des secteurs prioritaires d'intervention. Désormais, on n'a pas le droit de jeter quoi que ce soit par terre sans encourir une amende de 68 €. »



Malgré les campagnes de sensibilisation lancées en septembre et la campagne de répression en place depuis le 1<sup>er</sup> octobre nous constatons que les mégots sont encore très présents sur les trottoirs.

Certains commerçants ont installé des cendriers devant leurs terrasses ou vitrines, mais ce n'est pas encore généralisé.

La commission, lors de cette marche, a pu entrer dans un établissement qui, bien que recevant une large clientèle de fumeurs, ne disposait pas de cendrier. Le dialogue a été très courtois et le message semble être passé.

A vérifier dans les prochaines semaines pour savoir si cette discussion a été suivie d'effet et les cendriers mis en place.

Concernant les nouvelles corbeilles de rues et leurs éteignoirs, l'aspect esthétique est agréable et réussi, mais il faut reconnaître que le logo indiquant l'éteignoir par lui-même est beaucoup trop discret : beaucoup de personnes ne le remarquent pas.



De même, l'embouchure de l'emplacement des sacs a été rétrécie afin de limiter le dépôt de détritux volumineux, du coup les sacs sont souvent bouchés par des détritux qui ne passent plus en largeur. Les éteignoirs sont alors recouverts et ne peuvent plus être utilisés...



## 3° Epaves de 2 roues.

Nous avons déjà remarqué lors de notre précédente marche exploratoire du 17/06/15 (en présence de M. Michel AMMAR KHODJA (DPE Pétion) et Mme DUCOURE (Chef de l'atelier Duranti)) que de très nombreux parkings à vélos étaient encombrés par des carcasses et/ou épaves de vélos (roues dégonflées, démontées ou cassées, selles/guidons enlevés, chaines/câblerie rouillées et/ou cassées, engin hors d'état d'usage manifeste). Ces épaves devaient alors être enlevées.

Nous constatons malheureusement qu'elles sont toujours en place et que certains parkings sont remplis uniquement d'épaves (rue de Belfort, rue Léon Frot, rue Gerbier...).

Des étiquettes d'enlèvement sont collées sur certains cadres, et ce depuis des mois...



Cela oblige les utilisateurs de vélos, faute de places disponibles, à stationner leurs engins sur les trottoirs autour des poteaux de signalisation (ce qui peut entraver la circulation des piétons et s'avérer dangereux) :



Communication ville de Paris :

« Depuis mai 2010 des tournées conjointes d'enlèvement des épaves de vélos par les services de la propreté et de la police ont lieu 2 fois par mois dans chaque arrondissement. Les services municipaux de la propreté et la Préfecture de police ont mis au point un protocole commun d'action mobilisant leurs compétences respectives. Nouveau, ces épaves seront recyclées. »

Il est donc impératif que les tournées prévues en collaboration avec les services de la Propreté et de la Police soient réalisées de manière effective.

Dans le cadre du "Plan vélo 2015-2020" lancé par la ville de Paris et à quelques semaines de la COP21 (et des différentes opérations de promotion liées à la mobilité douce) il est dommage de constater que l'utilisation de vélo soit autant promue mais que rien ne soit effectué afin que les parisiens puissent réellement bénéficier des équipements déjà existants (stationnements squattés par des épaves).

Enfin, la commission regrette que les signalements transmis par écrit lors de la précédente marche n'aient pas été suivis d'effet.

**4° Dépôts sauvages et points noirs**

Nous avons pu remarquer que les dépôts sauvages, déjà signalés et répertoriés en "points noirs", sont toujours récurrents, notamment rue de Belfort (devant le square Jean Allemane) :



Idem pour le secteur rue de la Folie Regnault / rue Gerbier / passage Courtois :



Face à la persistance de ces dépôts systématiques (et parfois volumineux) seule une véritable répression (avec verbalisation effective) pourra éradiquer ces "points noirs".

Nous notons également que la présence de dépôts attire les dépôts : il n'est pas rare de trouver des sites qui cumulent dépôts + affichage sauvage + excréments + épaves :



## 5° Tags

Rappel pour information (règlementation ville de Paris) :

« Les demandes d'enlèvement de graffiti par les services Propreté ne concernent que les façades des immeubles (visibles par le public et apposés à une hauteur maximale de 4 mètres à partir du sol), à l'exclusion des voies privées ».

« Les services municipaux et les entreprises privées effectuent des contrôles réguliers. Ces prestataires procèdent à l'enlèvement systématique des graffiti détectés par leurs équipes. Elles doivent éliminer tout nouveau graffiti détecté ou signalé dans un délai de 10 jours ouvrables ».

Nous avons noté lors de notre précédente marche des tags importants rue de Belfort (ils avaient également été signalés par le biais de l'application "DansMaRue"). Nous constatons qu'ils sont toujours en place (malgré notre signalement écrit).

La commission aimerait savoir pour quelle raison (technique) ils n'ont pas pu être enlevés.



## 6° Souches des arbres abattus.

De nombreux arbres malades ont été abattus par les services de la ville de Paris rue de la Roquette (entre le haut du mail de la Roquette et la rue Saint Maur) mais nous constatons que, systématiquement, toutes les souches creuses sont remplies de débris divers (alimentaires ou non). Au vu du taux de remplissage de certains arbres il semblerait que ces ordures ne soient pas enlevées régulièrement.



Ce type de dépôts (source de nourriture facile d'accès) peut entraîner la prolifération des rongeurs. Une opération de dératisation "coup de poing" est actuellement en cours place Léon Blum (à quelques centaines de mètres seulement), il est donc absolument nécessaire que ces cavités soient quotidiennement vidées et nettoyées par les services de la Ville de Paris (DEVE ou DPE).

De même ces pieds de souche sont envahis d'excréments et de tessons de bouteilles. Ce qui peut s'avérer dangereux à proximité directe de l'accès à un jardin public avec aires de jeux pour enfants.



Enfin, la commission s'étonne que ces souches creuses restent en l'état et ne soient pas systématiquement enlevées (pour laisser éventuellement la place à de nouvelles plantations). Elle va donc contacter les services des Espaces Verts afin d'en connaître la raison.

➤ **Bilan (Suivi et impact des opérations de nettoyage approfondies).**

Une précédente opération "J'aime mon quartier propre" s'est déroulée le mercredi 30 septembre et le jeudi 1<sup>er</sup> octobre dans le secteur Omer Talon (rues Omer Talon, Servan, Merlin, angle rue du Chemin Vert). Des agents verbalisateurs devaient patrouiller dans le secteur durant la semaine suivante.

Cependant, 24 heures seulement après la fin de cette opération, les trottoirs étaient déjà jonchés d'excréments et de dépôts divers (cartons, emballages, sacs...), et ce à quelques mètres des panneaux d'information mis en place...



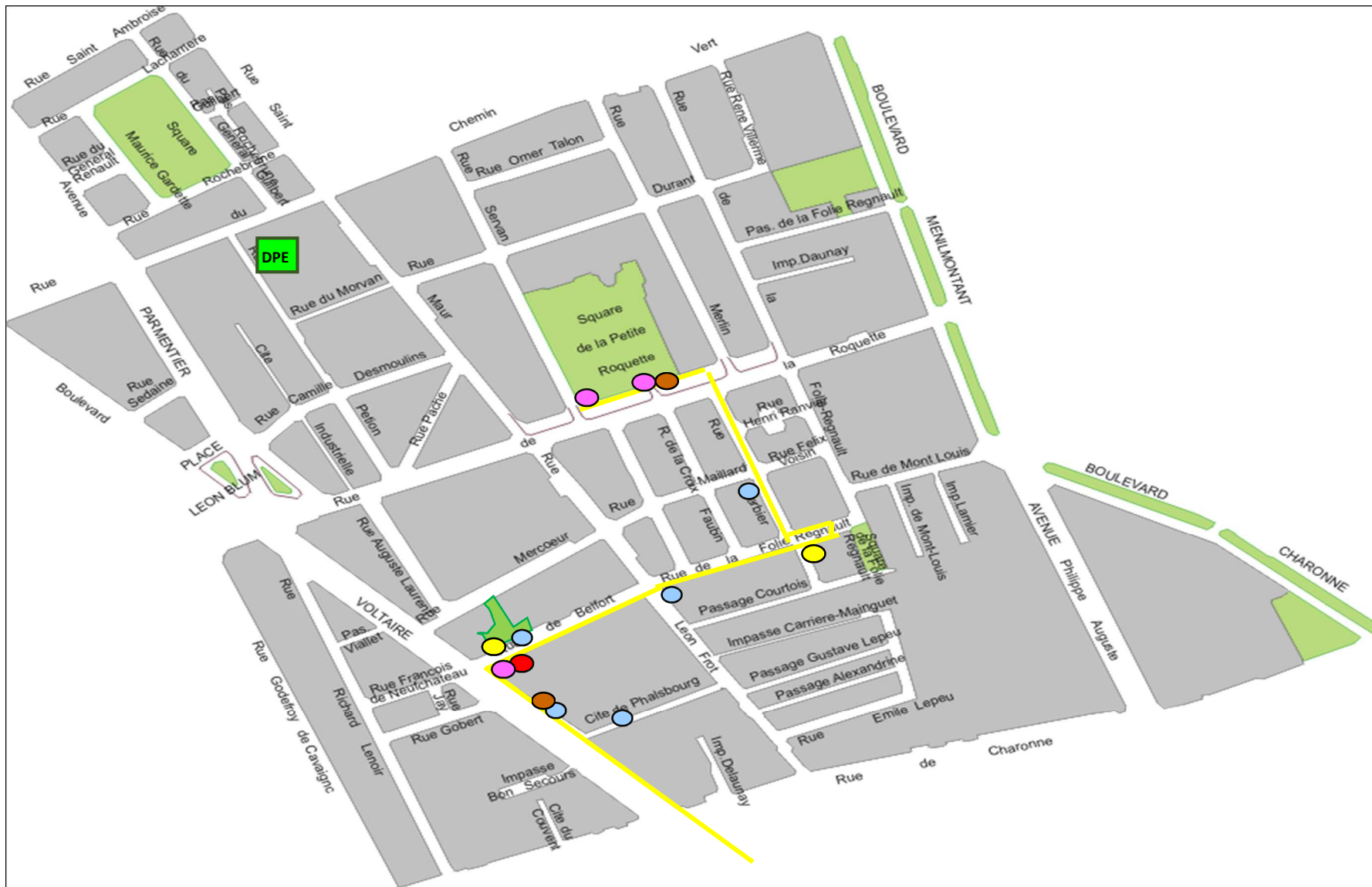
Une nouvelle fois, la commission déplore ces "incivilités". Malgré les campagnes menées, les opérations mises en place, les stands d'informations et de communication, le message semble difficilement passer auprès de certains riverains qui ne respectent pas le niveau de propreté atteint et le cadre de vie de l'ensemble des habitants.

La commission confirme que seule la présence d'agents verbalisateurs pourra réellement éradiquer ces incivilités.



Annexe : Carte du circuit et des points noirs relevés

Circuit marche exploratoire du 15/10/15 avec points noirs constatés



- Epaves vélos
- Tags déjà signalés
- Tags à enlever
- Divers (dépôts sauvages)
- Déjections canines